



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Aménagement d'une passerelle de franchissement du Cher pour les piétons et les cyclistes à l'Est de la Métropole de Tours prévu par l'itinéraire cyclable n°3 (Cérelles/Veigné)- Val de Loire (37)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Tours Métropole – Val de Loire

Raison sociale

EPCI - Métropole

N° SIRET

2 4 3 7 0 0 7 5 4 0 0 0 3 5

Type de société (SA, SCI...)

EPCI - Métropole

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Denis

Monsieur

Prénom(s)

Emmanuel

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°6 Infrastructures routières c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10km	Ouvrage de franchissement du Cher s'inscrivant dans le tracé de l'itinéraire cyclable n°3 (Cérelles/Veigné) d'une longueur de 25Km.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de la programmation d'un réseau cyclable métropolitain structurant et plus particulièrement, le projet prévoit la réalisation d'une passerelle de franchissement du Cher d'une longueur de 240m nécessaire à l'amélioration des conditions de franchissement du Cher entre les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps (au nord) et Sant-Avertin (au sud), en aval du pont d'Arcole.

Il consiste à réaliser une passerelle avec le même nombre d'appuis que le pont d'Arcole, soit 6 piles. La passerelle possède ainsi 7 travées. Cette solution a l'avantage d'avoir des portées courtes, ce qui simplifie la réalisation du tablier

La création d'une voie mixte de 5 m de large dont 3 m pour une piste cyclable et 2 m pour une voie piétonne se décompose en deux parties :

- Rive nord du cher avec un linéaire de 180m, situé sur l'avenue Camille Chautemps.
- Rive sud du cher avec un linéaire de 115m, situé dans la rue de Rochepinard.

Le raccordement rive nord se fera au niveau du passage piétons se trouvant à l'intersection entre la promenade de Florence et l'avenue de Florence et au droit de la tête de pont nord.

Le raccordement rive sud se fera au niveau du passage piétons se trouvant dans la rue de Rochepinard et au droit de la tête de pont sud.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont multiples et répondent à des besoins locaux et métropolitains des modes actifs:

- Améliorer les conditions de franchissement du Cher pour les cyclistes et les piétons en proposant un aménagement continu, sécurisé, performant, confortable et lisible.
- Accueillir l'itinéraire cyclable n°3 du Schéma Directeur Cyclable
- Faciliter les liaisons entre Saint-Avertin (notamment la Zone d'activités des Granges Galand), et Tours Centre ou la gare de Saint-Pierre-des-Corps
- Contribuer à l'augmentation de la part modale du vélo à l'échelle de la métropole

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le programme des travaux comprend :

- Des travaux préparatoires:dépose et l'évacuation des blocs béton existant en rive sud du cher, déplacement des panneaux existants en rive nord et sud du cher, dépose et l'évacuation des bordures existantes, dépose et l'évacuation des potelets en rive nord du cher, dépose et l'évacuation de la glissière existante en rive sud du cher, libération des emprises pour le besoin du futur projet, abattage et le dessouchage des arbres existants en rive nord du cher, démolition d'ilots existants en rive sud du cher, déplacement et la mise en place provisoire du feu piétons en rive sud du cher, installation du chantier.
- Travaux de terrassement:décapage de la terre végétale et déblai et remblai par endroit.
- Travaux de construction de la passerelle:
- Travaux de la voie mixte: mise en place de la couche d'assise en GNT 0/31.5, des bordures , potelets, garde-corps,
- Travaux paysager : pose de mobilier urbain, engazonnement, plantation d'arbres, réalisation d'une haie (en rive nord du cher)
- Eclairage: raccordement au réseau, pose de candélabres

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, seuls des travaux d'inspection et d'entretien sont prévus.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au stade d'avancement actuel, le projet est soumis à :

- Déclaration IOTA pour les rubriques: 1.1.1.0 - 1.2.1.0 - 2.1.5.0 - 2.2.1.0 - 3.1.1.0 - 3.1.2.0
- Dérogation espèces protégées ( lézard des murailles et vipère aspic)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de l'itinéraire n°3 dans lequel s'inscrit la passerelle	25km
Longueur de la passerelle	240m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

##### Communes traversées :

Saint-Avertin/ Saint-Pierre-des-Corps

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

∅

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 ZNIEFF de type 1 et 1 ZNIEFF de type 2 ont été recensées dans l'aire d'étude éloignée, soit un rayon d'environ 5 km autour de la zone d'étude. Précision dans la notice explicative section 3.2.2.2.2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un APPB est présent dans l'aire d'étude éloignée (soit un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude immédiate) : FR3801048 - Site de reproduction de sternes à Tours (Distance au projet : 3,1 km). précision dans la notice explicative section 3.2.2.1.2
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au droit de communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun de ces zonages. Le site le plus proche est le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine référencé FR8000032 situé à 13 km à l'Ouest du projet (Cf. notice explicative, section 3.2.2.2.4.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE (2022-2027) a été approuvé en Conseil métropolitain le 27 juin 2022 à l'échelle de Tours Métropole – Val de Loire.  Le projet intercepte des secteurs affectés par le bruit généré par les infrastructures de transports terrestres classées et génératrices d'émissions sonores: l'A10 et l'avenue Georges Pompidou
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte la zone tampon de protection du Val de Loire site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un périmètre de protection patrimoniale n'est intercepté par l'aire d'étude du projet (Cf. notice explicative, section 3.4.4 à 3.4.7) .
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une analyse floristique globale a été mise en œuvre lors de la prospection pédologique en octobre 2022. L'analyse couplée des investigations botaniques et pédologiques permet de conclure sur l'absence de zones humides au sein de l'aire d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le périmètre du PPR Inondation de Val de Tours-Val de Luynes dans des zones inconstructibles ou constructibles sous condition. Aucun PPRT n'est recensé.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI Val de Tours-Val de Luynes a été approuvé par arrêté préfectoral du 18 Juillet 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte et se situe à proximité de sites ou sols pollués CASIAS. Le projet intercepte et se situe à proximité de nombreux sites ou sols pollués CASIAS, BASOL et SIS. (Cf. notice explicative section 3.3.2.2)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet appartient à la Zone de Répartition des Eaux de la nappe du Cénomaniens (décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle n'est intercepté par le projet. (Cf. notice explicative section 3.1.5)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre de protection patrimoniale n'est intercepté par l'aire d'étude du projet (Cf. notice explicative, section 3.4.4 à 3.4.7) .

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone NATURA 2000 n'est intercepté par le projet. (Cf. notice explicative section 3.2.2.1.1)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un périmètre de protection patrimoniale n'est intercepté par l'aire d'étude du projet (Cf. notice explicative, section 3.4.4 à 3.4.7) .

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'envisage pas de dispositifs de prélèvement d'eau, ni dans le milieu souterrain, ni dans le milieu superficiel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu que le projet implique des drainages/ou des modifications des masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des opérations de décapage/ terrassement des terrains sont à prévoir. Celles-ci seront de faible profondeur. L'abattage et le dessouchage des arbres existants en rive nord du Cher est prévu. L'ensemble de ces matériaux et déchets verts seront évacués selon la réglementation en vigueur.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront utilisés pour la réalisation des structures de chaussée et de la passerelle Un revêtement en enrobé sera privilégié.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	∅

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un raccordement au réseau électrique existant est prévu afin de permettre un éclairage des cheminements piétons et vélos. Concernant l'assainissement, les eaux pluviales issues du projet, rive nord du Cher seront dirigées vers la voirie existante. Celles en rive sud du Cher seront dirigées vers l'espace vert engazonné.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le caractère anthropisé du site et son positionnement vis-à-vis des espaces naturels à haute valeur écologique (ne sont pas de nature à entraîner des perturbations des dégradations de la biodiversité existante. ( Cf Notice explicative section 4.1.1)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le caractère anthropisé du site et son positionnement vis-à-vis des Zones NATURA 2000 les plus proches ne sont pas de nature à entraîner des perturbations sur des habitats ou espèces de ces sites. ( Cf Notice explicative sections 3.2.2.1.1 et 4.1.1)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'abattage d'arbres en rive Nord du Cher est prévu au droit des délaissés.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT toutefois un site Casias est présent au sein de l'aire d'étude à 70m de la future passerelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet dessert un territoire caractérisé par : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une sismicité faible à très-faible ;</li> <li>• Un aléa retrait/gonflement des argiles « fort » à « moyen »</li> <li>• Un aléa débordement de nappes sur une partie du tracé située à proximité de la Loire et du Cher</li> <li>• Un aléa inondation par débordement de cours d'eau – PPRI Val de Tours-Val de Luynes</li> </ul> (Cf Notice explicative sections 3.3.1)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité pouvant générer un risque sanitaire n'est recensée à proximité du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas engendrer de nouveaux déplacements (pas de modifications des origines / destinations). Mais il contribuera au report modal de la voiture vers le vélo par création d'un franchissement sécurisé et confortable du Cher au droit des axes de fortes circulations ( A10 et l'avenue Georges Pompidou) pour les piétons et les vélos. ( Vélotaf)
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase travaux susceptible d'engendrer des émissions sonores temporaires lors du fonctionnement des engins de chantier, le projet n'est pas générateur de nuisances sonores spécifique
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'inverse, ayant pour objectif d'augmenter l'usage du vélo, le projet pourrait à terme réduire les nuisances sonores liées à circulation des véhicules motorisés sur les grands axes de circulation urbains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas génératrices de nuisances olfactives spécifiques
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du projet n'est générateur de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux pourront générer des vibrations. Cet impact sera temporaire et localisé. Aucun impact en exploitation .
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	∅
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront de jour, dans les heures prévues par la réglementation. Aucune mise en lumière de la passerelle n'est prévue, seul la sécurisation l'éclairage des cheminements
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera concerné par les émissions lumineuses liées à l'éclairage urbain des zones urbaines et péri-urbaines traversées.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement des voiries à proximité.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront rejetées au droit des ouvrages hydrauliques existants (buses/fossés existants en bordure de voirie)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'effluents liquides autres que ceux mentionnés ci-dessus.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les déchets de chantier, qui seront gérés selon la réglementation en vigueur, le projet n'engendrera pas de déchets en phase exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant principalement prévu dans un milieu anthropisé ( Rives du Cher artificialisées, abords de voirie ) ,les effets sur le paysage demeurent peu significatifs à l'échelle du grand paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modifications des activités humaines au abord du site ne sera engendré par le projet.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé n'a été identifié pour l'analyse d'effets cumulés après consultation du site internet de la MRAe Centre-Val de Loire, de l'IGEDD et de la Préfecture d'Indre-et-Loire depuis 2020.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

∅

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Au stade d'avancement actuel du projet, aucune évaluation requise au titre des autres législations applicables n'a été réalisée.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les principales incidences du projet seront générées en phase travaux par les opérations de terrassement, et de pose des structures de la passerelle.

Les mesures suivantes sont envisagées:

- Réutilisation déblais sur site par l'entreprise de terrassement (R2.1c)
- Gestion et suivi de l'évacuation et élimination des déchets inertes par les entreprises (E3.2b,R2.1c)
- Concassage sur place des matières inertes déconstruites pour utilisation en tant que couche de forme.(R2.1c)
- Phase de conception: La gestion des eaux par raccordement au réseau existant sera précisée dans le dossier de déclaration IOTA.(E3.2b)
- Phase travaux: La circulation des engins à moteur thermique sera conditionnée au respect des normes en vigueur et des bonnes pratiques afin de limiter les nuisances générées. (E2.1b,R2.1a et A6.1a)
- Définition d'un planning travaux qui permettra d'éviter ou de limiter la destruction des habitats en période de reproduction pour plusieurs groupes (reptiles.). (E4.1a et R3.1a)
- Passage d'un écologue préalable aux travaux sur les zones potentiellement à enjeux afin d'éviter ou de limiter la destruction des habitats en période de reproduction pour plusieurs groupes (reptiles, chiroptères, etc.)
- Réalisation d'un chantier vert assurée par l'édiction d'une charte « chantier propre » à vocation RSE. (A6.1a)

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

∅

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 : Notice explicative <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DENIS

Prénom EMMANUEL

Qualité du signataire Vice-président, délégué aux mobilités durables

A Tours

Fait le 18/01/2024



Signature du (des) demandeur(s)

